ARRETE DE CIRCULATION MUNICIPAL

FERMETURE DE LA ROUTE DE SAINT MARTIN

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié, **VU** la demande d'arrêté de circulation du groupement d'entreprises GIROD TP/COLAS en date du 10 juillet 2023 pour travaux de goudronnage,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route de Saint Martin **SEYTROUX(74430),** pour permettre les travaux de goudronnage,

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

ARRETE

Article 1 : La route de Saint Martin sera fermée à la circulation à partir du numéro 240 (Maison de M. OWENS) du jeudi 27 Juillet 2023 à 8 heures jusqu'au samedi 29 juillet 2023 à 8 heures.

<u>Article 2 :</u> La signalisation nécessaire sera assurée par le groupement d'entreprises GIROD TP/COLAS.

<u>Article 3 :</u> Le stationnement des voitures sera possible le long de la route de Saint Martin comme défini dans le plan.

Fait à Seytroux, Le 13 Juillet 2023

Le Maire, MORAND Jean-Claud